

DECISION DU PRESIDENT N°2024-61

Avenant n°1 au marché 2023-41 – Réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché n°2023-41 attribué au groupement d'entreprises LTP ENVIRONNEMENT (mandataire) / ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS (cotraitant) et notifié le 22/02/2024

CONSIDERANT la nécessité de préciser les délais, notamment en ce qui concerne la période de préparation des travaux, et d'allonger le délai d'exécution des travaux de 10 jours.

DECIDE

- ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises LTP ENVIRONNEMENT (mandataire) / ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS (cotraitant).
- **ARTICLE 2** : L'avenant n'a pas d'incidence financière.
- ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- **ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 1^{er} mars 2024

Le Présider+

Jean-Miche Pour le Président. Jean-Michel BRAF

AR-Préfecture de Saint-Nazaire 044-200067346-20240301-2-AU Acte certifié éxécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 01-03-2024

Publication le : 01-03-2024

Par délégation. Le vice-président Gérard ALLAIN

Acte mis en ligne le 4-03-2024